



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DREMIL-LAFAGE**

Séance du 10 Décembre 2024

Délibération n° 2024-04-23

Nombre de conseillers
En exercice : 23
Présents : 15
Absents : 0
Procurations : 8

L'an deux mille vingt-quatre, le dix Décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DREMIL-LAFAGE se sont réunis en séance sous la présidence de Madame Ida RUSSO, Maire.

Date de la convocation :
06/12/2024

Secrétaire de séance :
Mme Florence de BOLLARDIERE

Étaient présents : MM. Ida **RUSSO**, Bruno **BONARDI**, Brigitte **CLARENS**, Jean-Paul **COUSI**, Florence de **BOLLARDIERE**, Sandrine **ESTEBE**, Christian **HULOT**, Philippe **JAUREGUIBER**, Christine **LE PAGE**, Jean-François **MARTINIÈRE**, Éric **MORALES**, Mischa **REGGIANI**, Jean-Marc **ROCACHER**, Yves **SOMBRIS**, Lilian **TERROU**,

Ont donné procuration : MM. Michel **AZENS** à M. Christian **HULOT**, Fabienne **CAPOMAZZA** à M. Eric **MORALES**, Nathalie **COSTANZO** à M. Jean-François **MARTINIÈRE**, Stéphane **DELAGE** à Mme Florence de **BOLLARDIERE**, François **LEMAITRE** à M. Bruno **BONARDI**, Danielle **LORRE** à M. Jean-Paul **COUSI**, Isabelle **NOIRAULT** à Mme Lilian **TERROU**, Bruno **VERMERSCH** à Mme Sandrine **ESTEBE**.

Absents : Néant

AFFAIRE N° 2024-04-23 : Chapelle de Montauriol : reconnaissance de droits

EXPOSE :

Dans le cadre de la procédure de reprise des concessions au sein du Cimetière de Montauriol, la Collectivité s'est interrogée sur la propriété de la petite chapelle située à proximité de l'église de Montauriol, au sein du cimetière ainsi que les droits s'y rattachant.

Dans l'historique de ce lieu culturel, cette petite chapelle a été construite, vers 1917, par Madame la Marquise de SERS, propriétaire du Château de Montauriol, en hommage à son neveu qui fut tué au début de la guerre 1914-1918. Sous cette chapelle, au début du XXème siècle, une cave servait de dépôt pour les cercueils en attente de sépulture.

Par conséquent, les droits liés à cet édifice sont propriétés de la Marquise de SERS et de sa descendance.

**Après avoir entendu le présent exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal DECIDE :**

-de reconnaître que les droits liés à la petite chapelle de Montauriol, implantée dans le cimetière, à proximité de l'église de Montauriol sont propriétés de la Marquise de SERS, propriétaire du Château de Montauriol et de ses descendants,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance,
Florence de BOLLARDIERE



Le Maire,
Ida RUSSO

Page 1 sur 2

La présente délibération recevra application des dispositions de l'Art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication sur le site de la Commune et de sa transmission au Préfet de la Haute-Garonne.

Le Tribunal Administratif de TOULOUSE peut être saisi par voie postale (68, rue Raymond IV-BP 7007-31068 TOULOUSE Cedex 07) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site : <http://www.telerecours.fr>